Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260126-26_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le vingt six janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	15/01/2026	Nombre de conseillers en exercice :	17
Date d'affichage:	15/01/2026	Nombre de conseillers présents :	12
		Nombre de conseillers votants :	14

Présents : BETTAL Khalil, MILLET Béatrice, THOUVENIN Ludovic, LE COZ Martine, RIVOAL Philippe, CERVEAU Nicolas, DAUCÉ Didier, FAUCHEUX Brigitte, GUYON Jean-Yves, NEVEU Cyril, PEU Christian, RIVOAL Gwénola.

Absents excusés : BUGUEL Jean-Marc a donné pouvoir à CERVEAUX Nicolas, ESNEAULT Philippe a donné pouvoir à LE COZ Martine.

Absents : MOREAU Géraldine, JOUHIER Zofia, MARTIN Sonia.

Brigitte FAUCHEUX a été élue secrétaire de séance.

N° 26 - 07 Rennes Métropole - Rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

(Rapporteur : Khalil BETTAL, maire)

Monsieur le maire rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, le Maire est tenu de présenter au conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

Ce document, qui est annexé à la présente délibération, est destiné, à l'information des usagers (article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) et, consultable en mairie.

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du conseil métropolitain du 18 décembre 2025,

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte :

du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement qui lui a été présenté.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Khalil BETTAL